VILLE DE BALMA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- En Exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de BALMA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur ***Vincent*** **TERRAIL-NOVÈS, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1er avril 2022
Monsieur Thomas RODSPHON a été élu secrétaire.

Etaient présents : Vincent TERRAIL-NOVÈS, Sophie LAMANT, Michel BASELGA, Olivier GOURICHON, Véronique VANTIN, Marc VERNEY, Géraldine MENEGHETTI, Frédéric LEMAGNER, Thomas RODSPHON, Serge NOEL, Julie LOUSTALOT, Bernard SAURAT, François GINESTE, Nicole VAYROU, Jean AIPAR, Emmanuel LABRID, Anne MASSOL, Gilles SENTENAC, Jean-Pierre SALUDAS, Emilie BADIN, Marie-Alcine MONTAUT, Armelle DA ROCHA, Yannick BOURLÈS, Brigitte RUFIÉ, Sandrine FRANCHOMME, Jean-François ROBIC.
Etaient absents : Fabienne DARBIN-LANGE a donné procuration à Marc VERNEY
Céline ARGENTIN a donné procuration à Géraldine MENEGHETTI
Ghislaine DOUMERC a donné procuration à Anne MASSOL
Alexandre FIEUZAL a donné procuration à Olivier GOURICHON
Annick Hélène DARDENNE a donné procuration à Marie-Alcine MONTAUT
Carole REY a donné procuration à Sophie LAMANT
Laurent MERIC a donné procuration à Brigitte RUFIÉ

POINT 21

Objet : Vote du Budget principal de la Ville 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Budget Primitif de la Ville de Balma pour l'exercice 2022 qui s'inscrit dans les objectifs fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenu par les membres du Conseil Municipal en date du 17 février 2022.

Le document budgétaire est annexé à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour et 4 abstentions (Sandrine FRANCHOMME, Brigitte RUFIÉ, Laurent MÉRIC (par procuration), Jean-François ROBIC) approuve par chapitre le budget primitif 2022 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	5 019 499.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 408 516.66 €
014	Atténuations de produits	127 000.00 €
022	Dépenses imprévues	569 882.63 €
023	Virement à la section d'investissement	519 249.27 €
042	Opé ordre transfert entre sections	1 050 371.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 610 380.00 €
66	Charges financières	181 620.00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €
	Total Dépenses de Fonctionnement	**18 490 518.56 €**

N°2022-033

RECETTES

Chapitres	Libellé	Proposition
002	Résultat reporté	617 383.56 €
013	Atténuation de charges	154 000.00 €
042	Opé ordre transfert entre sections	110 770.00 €
70	Produits des services, ventes diverses	1 674 536.00 €
73	Impôts et taxes	13 896 628.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 943 181.00 €
75	Autres produits de gestion courante	63 010.00 €
76	Produits financiers	10.00 €
77	Produits exceptionnels	31 000.00 €
	Total Recettes de Fonctionnement	**18 490 518.56 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé	Proposition
001	Solde d'exécution reporté	4 556 251.58 €
020	Dépenses imprévues	645 000.00 €
040	Opé ordre transfert entre sections	110 770.00 €
041	Opérations patrimoniales	56 633.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	779 472.00 €
20	Immobilisations incorporelles	143 421.11 €
21	Immobilisations corporelles	4 314 474.08 €
23	Immobilisations en cours	4 859 423.99 €
	Total Dépenses d'investissement	**15 465 445.76 €**

RECETTES

Chapitres	Libellé	Proposition
021	Virement de la section de fonctionnement	519 249.27 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	373 000.00 €
040	Opé ordre transfert entre sections	1 050 371.00 €
041	Opérations patrimoniales	56 633.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 820 709.49 €
13	Subventions d'investissement	640 483.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000.00 €
	Total Recettes d'investissement	**15 465 445.76 €**

Le Maire,
Vincent TERRAIL NOVÈS

MAIRIE DE BALMA 31132 CEDEX

Pour extrait certifié conforme
Fait à BALMA, le 8 avril 2022

Certifié exécutoire,
Reçu en Préfecture le

N°2022-033

VILLE DE BALMA

BUDGET PRIMITIF

2022

NOTE DE SYNTHESE

Ville de Balma
8 Allée de l'Appel du 18 juin 1940 – BP 33256
31132 BALMA
Téléphone : 05.61.24.92.92
Fax : 05.61.24.52.93
Site : www.mairie-balma.fr

Sommaire

PREAMBULE 3
ARTICLE 1 – SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022 3
ARTICLE 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT 3
3.1- Recettes de fonctionnement 3
3.2 – Dépenses de fonctionnement 6
ARTICLE 4 – SECTION D'INVESTISSEMENT 9
4.1 – Recettes d'investissement 9
4.2 – Dépenses d'investissement 10
ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2021 – BP 2022 / BUDGET PRINCIPAL / Dépenses 11
ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT 11
ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE 12

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Le budget 2022 s'organise autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, du maintien des taux de la fiscalité, de la préservation de la capacité d'autofinancement et de la poursuite des investissements.

ARTICLE 1 – SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022

→ *Le budget primitif global pour l'exercice 2022 s'élève à 33 955 964.32 €*

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	18 490 518.56 €	18 490 518.56 €
Section d'investissement	15 465 445.76 €	15 465 445.76 €
TOTAL	33 955 964.32 €	33 955 964.32 €

ARTICLE 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

3.1- Recettes de fonctionnement

Elles comprennent des produits de fonctionnement courant stricts et des atténuations de charges. Les premiers comprennent les impôts et taxes (contributions directes, impôts indirects), les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) et les autres produits de fonctionnement courant (produits des services et de gestion). Les seconds correspondent principalement à des remboursements de charges salariales.

→ Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 18 490 518.56 €

- Les produits des services, domaines et ventes diverses - Chapitre 70

Il s'agit des produits des services, notamment : entrées piscine municipale, cantine scolaire, centres de loisirs, halte-garderie, redevance issue de l'occupation du domaine public.

Une évolution des tarifs municipaux tenant compte de l'inflation.

→ *Le montant de ces produits s'élève à 1 674 536.00 €*

- Les impôts et taxes – Chapitre 73

→ *Le montant des produits issus des impôts et taxes s'élève à 13 896 628 €.*

Les recettes fiscales attendues (TFPB et TFPNB) : 4 378 055 €

	Bases 2022 prévisionnelles	Taux 2022	Produit attendu
Foncier bâti	32 161 000	**26.52 %**	8 529 097 €
Foncier non bâti	101 500	**58.78 %**	59 662 €
Total avant coefficient correcteur (0.606580)			8 588 759 €
Application coefficient correcteur			- 4 210 704 €
Total après coefficient correcteur			4 378 055 €

Le taux de taxe d'habitation est figé à celui de 2019.

L'attribution de compensation

→ *Le montant de l'attribution de compensation est de 7 984 528 €*

En 2021, Toulouse Métropole met en place un taux unique de TEOM au lieu des 8 taux existants pour les communes métropolitaine.
Cette harmonisation a pour effet une hausse des taux de foncier bâti de la métropole.
Afin de neutraliser le surplus de produit fiscal que la métropole aura perçu pour harmoniser sa TEOM, un supplément d'AC est reversé à la commune.

La Dotation de Solidarité Communautaire
Un versement au profit des communes membres est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

→ *Un montant de 222 000 €*

Les autres taxes : la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe additionnelle sur les droits de mutations, les droits de place du marché de plein vent, la taxe sur les pylônes électriques.

→ *Un montant de 1 312 045 €*

- Les dotations et participation – Chapitre 74

→ *Un montant global de 1 943 181 €*

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
Une baisse progressive :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 estimé
DGF de l'année	1 500 252 €	1 188 100 €	892 642 €	637 157 €	579 164 €	515 190 €	438 241 €	332 570 €	**204 228 €**
Perte de l'année vs A-1	-94 762 €	-312 152 €	-295 458 €	-255 485 €	-57 993 €	-92 164 €	-76 949 €	- 105 671 €	**- 128 342**
Perte de l'année vs 2013	-94 762 €	-406 914 €	-702 372 €	-957 857 €	-1 015 850 €	-1 108 014 €	-1 184 963 €	- 1 290 634 €	**- 1 418 976**
Perte cumulée depuis 2013	-94 762 €	-501 676 €	-1 204 048 €	-2 161 905 €	-3 177 755 €	- 4 285 769 €	-5 470 732 €	- 6 671 366 €	**- 8 090 342**

Les autres participations et dotations, notamment : dotation des titres sécurisés (2 dispositifs de recueil), contrat enfance jeunesse, contrats aidés, participation des établissements scolaires pour la piscine, compensation de la fiscalité.

→ *Un montant global de 1 738 953 €*

- Les atténuations de charges – Chapitre 013

→ *Le montant des remboursements de charges de personnel pour maladie, invalidité, accident de travail est estimé à 154 000 € en 2022.*

- Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Principalement, les produits issus des locations de salles municipales et les loyers perçus de l'association la Planète Bleue.

→ *Un montant de 63 010 €*

- Les produits financiers – Chapitre 76

→ *Un montant de 10 € correspondant aux parts sociales d'un emprunt.*

- Les produits exceptionnels – Chapitre 77

→ *Un montant de 31 000 € correspondant à des remboursements de sinistres.*

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ *Un montant de 110 770 € correspondant à la comptabilisation des amortissements et travaux en régie.*

- Le report de l'excédent – Chapitre 002

→ *Un excédent de fonctionnement reporté de 617 383.56 €*

3.2 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, saison culturelle…), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette… et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 18 490 518.56 €

- Les charges à caractère général – Chapitre 011

→ *Les charges à caractère général s'élèvent à 5 019 499 €*

Une augmentation de 46 % en 2022 par rapport au CA 2021

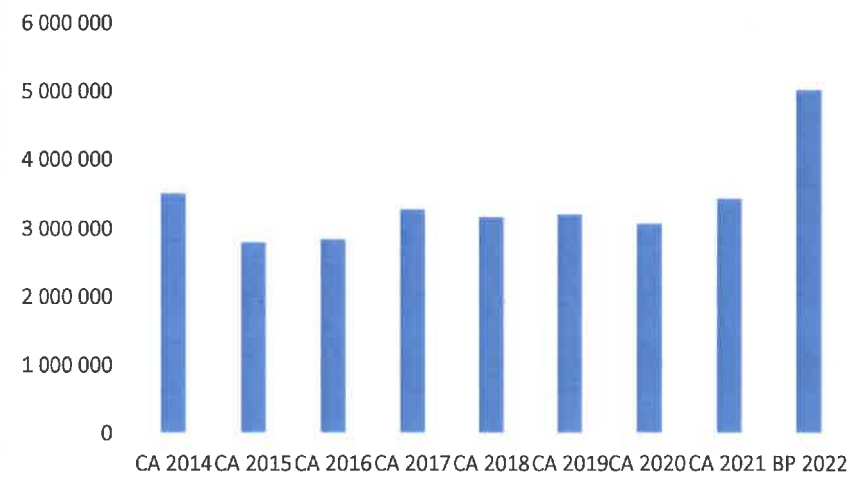

Pour l'année 2022, une évolution des charges à caractère général qui s'explique notamment par :

- Réintégration des charges à caractère général du budget annexe des ALAE sur le budget de la Ville.
- Facturation du prestataire en charge de la gestion et l'organisation des ALAE et ALSH.
- Coûts induits par les nouveaux investissements.
- Hausses diverses dues à l'inflation.
- Augmentation en lien avec la loi EGALIM.
- Coût du nouveau prestataire restauration en année pleine.
- Révision des dotations des vêtements de travail et des EPI.
- Modernisation des outils informatiques.

- <u>Les charges de personnel – Chapitre 012</u>

→ *Les charges de personnel s'élèvent 9 408 516.66 €*

Une augmentation de 4 % en 2022 par rapport au CA 2021.

Pour 2022, une légère hausse des dépenses de personnel qui résulte :

De facteurs externes :

- Les reclassements règlementaires concernant l'ensemble des catégories C toutes filières confondues
- Les avancements d'échelons
- Les revalorisations du SMIC (+ 2.20 % en octobre 2021 et + 0.90 % en janvier 2022)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

De facteurs internes :

- Le surcoût afférent aux opérations de mise sous pli de la propagande et à l'organisation des élections
- L'intégration d'agents stagiaires

- Des créations de postes (technicien développement durable - personnel de restauration pour le groupe scolaire Simone Veil : chef, second et troisième de cuisine, plongeur, dérocheur – policier municipal)

- Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

→ *Un montant de 1 610 380 €*

Le chapitre 65 comprend notamment les versements de subventions aux associations, aux budgets annexes et au centre communal d'action sociale.

Pour 2022, le niveau des subventions versées aux associations restera stable afin de maintenir le soutien au tissu associatif.

- Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours,

→ *Soit un montant de 181 620 €.*

- Les dépenses imprévues – Chapitre 022

L'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil municipal peuvent porter au budget un crédit pour dépenses imprévues qui ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles.
→ *Une enveloppe de 569 882.63 € est prévue afin de faire face à des événements non prévisibles.*

- Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

→ *Un montant de 4 000 €, correspondant à l'annulation des titres de l'année précédente, le cas échéant.*

- Les atténuations de produits – Chapitre 014

→ *Un montant de 127 000 €, composé du Fonds de Péréquation Intercommunal* (FPIC).

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ *Un montant de 1 050 371 € correspondant aux écritures d'amortissement.*

- Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

→ *Un virement de 519 249.27€*

ARTICLE 4 – SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 15 465 445.76€

- L'affectation du résultat – Chapitre 1068

→ *Le besoin de financement est couvert à hauteur de 5 959 224.49 €*

- Les restes à réaliser 2021

→ *Un montant de 80 443.00 €*

- Le virement de la section de fonctionnement – Chapitre 021

→ *Un virement de 519 249.27 €*

- L'emprunt d'équilibre – Chapitre 16

→ *Un montant d'emprunt de 6 000 000 € est prévu afin de réaliser les investissements attendus et maintenir l'épargne à un niveau correct.*

- Autres immobilisations financières – Chapitre 27

→ *Un montant de 5 000 €*

- Les subventions et participations – Chapitre 13

→ *Une somme de 560 040 €*

Correspondant aux subventions notifiées ci-après :

- Valorisation du pôle culturel – 120 000 €
- Groupe scolaire Simone Veil – 100 000 €
- Construction maison de quartier de Vidailhan – 300 000 €
- Appel à projet numérique dans les écoles - 40 040 €

- Les dotations, fonds divers et réserves – chapitre 10

→ *Un montant de 861 485 € correspondant à :*

- *613 485 € de FCTVA sur les investissements opérés en N-2*
- *248 000 € de TAM (Taxe d'Aménagement Majorée)*

- Les opérations d'ordre – Chapitres 040 et 041

→ *Un montant de 1 107 004 € correspondant aux écritures d'amortissement et à des remboursements d'avances forfaitaires.*

4.2 – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 15 465 445.76 €

- Les principales opérations d'équipement

- Construction du 5ème groupe scolaire
- Construction de la maison de quartier de Vidailhan
- Acquisition de foncier pour la construction du 2ème collège et des équipements sportifs
- Skate Park
- Création d'un théâtre de verdure
- Equipement des services
- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de véhicules

- Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Article L2311-3 du code général des collectivités territoriales :
"Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.
Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

	VALORISATION DU POLE CULTUREL DU CENTRE VILLE	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE Simone VEIL
Montant d'origine de l'AP	4 500 000.00 €	8 000 000.00 €
Montant révisé	5 740 000.00 €	8 060 000.00 €
Liquidé cumulé fin 2021	5 670 542.81 €	5 096 652.22 €
CP 2022	40 000.00 €	2 924 000.00 €

ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2021 – BP 2022 / BUDGET PRINCIPAL / Dépenses

	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION	ECART
Dépenses de fonctionnement	22 797 883.31 €	18 490 518.56 €	- 19 %	- 4 307 364.75 €
Dépenses d'investissement	31 008 432.01 €	15 465 445.76 €	- 50 %	- 15 542 986.25 €
TOTAL	**53 806 315.32 €**	**33 955 964.32 €**	**- 37 %**	**- 19 850 351.00 €**

ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

	CA 2021		BP 2022	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Exploitation	44 426.98 €	44 426.98 €	47 265.00 €	47 265.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	**44 426.98 €**	**44 426.98 €**	**47 265.00 €**	**47 265.00 €**

ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE

Créé en 2019, ce budget annexe concernant les activités périscolaires a été dissous au 31/12/2021. Les résultats de fonctionnement et d'investissement sont repris dans le budget principal de la Ville.

	CA 2021	
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 818 201.69 €	1 569 821.53 €
Report N-1 fonct.	*0.00 €*	*18 426.80 €*
Total Fonctionnement	**1 818 201.69 €**	**1 588 248.33 €**
Investissement	1 493.91 €	4 366.64 €
Report N-1 invest.	*0.00 €*	*3 224.00 €*
Total Investissement	**1 493.91 €**	**7 590.64 €**
TOTAL CUMULE	**1 819 695.60 €**	**1 595 838.97 €**